

**RAPPORT** LE RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

© Département de Seine-et-Marne

Le rapport annuel de développement durable est produit chaque année par le Département. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour rendre compte des actions du Département en faveur du développement durable, feuille de route pour les élus de la Seine-et-Marne.

Au-delà de l'état des lieux de l'année 2023, l'analyse conduite montre la contribution de toutes les politiques départementales aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, cadre unique et partagé internationalement qui fixe le cap en matière de développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez le consulter en téléchargement ci-dessous.

1 DOCUMENT - Publié le 17 novembre 2023



**Rapport annuel de développement durable (2023)**

PDF-13.7 Mo

 TÉLÉCHARGEMENT